

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
COMMUNAL SIEGEANT EN CONSEIL DE POLICE
DU 13 OCTOBRE 2025**

PRÉSENTS :

MME CLOET ANN,

BOURGEMESTRE-PRESIDENTE ;

M. VAN GYSEL PASCAL, M. HARDUIN LAURENT, M. VACCARI DAVID, M. VARRASSE SIMON, MME DE WINTER CAROLINE, MME
ROGGHE ANNE-SOPHIE, M. JOUEN CEDRIC

ECHÉVINS ;

MME VALCKE KATHY (EXCUSEE),

PRESIDENTE DU CPAS ;

M. LECLERCQ VICTOR,

PRESIDENT DU CPAS FF. ;

M. CASTEL MARC, MME VANDORPE MATHILDE, MME AHALLOUCH FATIMA, M. MOULIGNEAU FRANÇOIS, MME NUTTENS REBECCA,
M. RADIKOV JORJ, M. GISTELINCK JEAN-CHARLES, M. HACHMI KAMEL (EXCUSE), MME HOSSEY GAËLLE, M. LOOSVELT PASCAL, M.
ROUSMANS ROGER, MME DEMETS SOPHIE (EXCUSEE), MME VANDENBUSSCHE MARTINE, M. MOREL THIBAUT, MME PROUVOST
SOPHIE, M. VARRASSE SEBASTIEN, M. BRACQ CHARLES, M. MERCIER STEVE, M. PROVIS EMMANUEL, M. LELOUP PASCAL, M.
SOETE SYLVAIN, M. BENYACOU ABDEL, M. CARRETTE MAXIME (EXCUSE), MME CARRETTE NATHALIE, M. NYS JEAN-PIERRE
(EXCUSE), MME CHRISTIAENS VERONIQUE, MME BRACHOT ISABELLE ;

CONSEILLERS COMMUNAUX ;

MME BLANCKE NATHALIE,

DIRECTRICE GENERALE.

M. JOSEPH JEAN-MICHEL,

CHEF DE ZONE.

Mme la PRESIDENTE déclare la séance ouverte, il est 00 h 05'.

B. CONSEIL DE POLICE

1^{er} Objet : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE.

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025 est ensuite approuvé à l'unanimité des voix.

2^{ème} Objet : BUDGET 2025 – MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES N° 2 DU SERVICE ORDINAIRE ET N° 3 DU SERVICE EXTRAORDINAIRE.

Mme la PRESIDENTE : Nous vous proposons d'approuver la MB2 2025 du service ordinaire et la MB3 du service extraordinaire. Parce que je vous rappelle que nous avons déjà voté une modification budgétaire numéro 2 à l'extraordinaire au Conseil du premier septembre dernier. Au niveau du service ordinaire, cette modification budgétaire se clôture en équilibre à 24.703.149 €. Il y a quelques adaptations comme l'actualisation des dépenses de personnel et de fonctionnement. Pointons notamment la diminution des frais d'électricité prévus dans le cadre du chantier du nouveau commissariat. Cette diminution est également répercutée dans les recettes de prestation puisque ces frais sont refacturés à l'entreprise. Les dotations fédérales sont ajustées aux dernières prévisions reçues. Ces chiffres nous permettent d'une part d'annuler le recours aux provisions et d'autre part, d'en constituer une à hauteur de 526.303 €. Cela permettra de lisser l'intervention communale pour les prochaines années. Et le service extraordinaire se clôture avec un boni de 3.225 €. Le programme d'investissement a donc été actualisé suivant les dernières données suivant l'état d'avancement des projets.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

(voir délibération ci-jointe).

3^{ème} Objet : BUDGET 2026 – SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE.

Mme la PRESIDENTE : Il y a donc lieu pour le Conseil communal siégeant au Conseil de police de se prononcer sur le budget 2026. Ce budget 2026 s'équilibre par la dotation communale d'un montant de 16.210.030 €. Tant les recettes que les dépenses totales ordinaires s'élèvent à 25.339.087 €. Les recettes de prestation correspondent aux diverses facturations et indemnités d'assurance et sont estimées à 137.250 €. Les recettes de transfert sont estimées à 24.157.167 €, soit une augmentation de 955.402 € par rapport au budget modifié 2025. Elles représentent 95,74 % des recettes qui se répartissent comme suit. Dotation fédérale : 7.947.136 € ou 31,50 %. Et dotations communales : 16.210.030 € ou 64,25 %, soit un ratio 1/3 - 2/3 qui perdure au fil des années, comme je le dis chaque fois. Les recettes de dettes sont quant à elles estimées à 36.000 € ou 0,14 % des recettes totales, tenant compte de l'évolution actuelle des taux d'intérêt et des prévisions de trésorerie à placer à court terme. Une recette de prélèvement, c'est-à-dire une utilisation de provisions de 900.000 € est nécessaire pour équilibrer le budget 2026. Mais ce montant de 900.000 € correspond +/- au boni des dernières années. J'espère que ce sera encore le cas. Comme d'habitude, ce sont les dépenses de personnel qui représentent la charge la plus importante du budget 2026 avec un montant total de

20.747.790 € ou 81,88 % des dépenses ordinaires. Les dépenses de fonctionnement sont stables avec une augmentation de 38.401 € par rapport au budget modifié de l'exercice 2025 et représente 7,87 % du budget ordinaire. Les variations de crédits restent limitées. Il y a quelques diminutions comme les frais d'assurance ou d'énergie et d'autres sont quelque peu augmentés. Les dépenses de transfert s'élèvent à 15.000 € et concernent l'octroi d'un subside à l'Amicale de la Police ainsi que l'intervention dans les primes syndicales. Des dépenses de dettes s'élèvent à 2.583.107 € affichant une augmentation de 285.315 €. Elles représentent 10 % des dépenses ordinaires totales. Un fonds de réserve ordinaire de 81.338 € et une provision de 4.466.556 € sont disponibles après le budget 2026 pour les exercices futurs. Au service extraordinaire, vous voyez les investissements prévus en 2026. Et pour terminer, voici notre table des projections à 5 ans équilibré jusqu'à l'horizon 2031. Voilà pour le budget initial 2026.

M. MOREL : Juste une courte intervention, je sais qu'il est tard. Mais la réforme des polices en 2001, elle disait que le fédéral devait financer à hauteur de 51 % les zones de police locales. Elle ne le respecte pas clairement parce qu'ici, on a une trentaine de pourcent si j'ai bien suivi. Est-ce vous interpellez le niveau fédéral par rapport à ça ? Et qu'est-ce qui en revient ? Avec quel résultats ?

Mme la PRESIDENTE : Pour l'instant rien mais donc on interpelle à chaque fois. On verra au niveau de la déclaration de politique au niveau du fédéral. Mais vas-y Jean-Michel.

M. JOSEPH : Sous réserve de vérification, Monsieur le conseiller communal, mais il n'a jamais été dit ça. Ce n'est pour contre-argumenter bêtement mais il n'a jamais été dit ça. C'est vrai que le Ministre, paix à son âme, de l'intérieur de l'époque, avait dit qu'il y aurait un transfert de l'infrastructure pour le franc symbolique. Cela n'a déjà pas été respecté. Et les Zones de Police sont classées en 5 catégories en fonction du nombre du personnel présent, de l'effectif présent. Et en général, les communes comme c'est le cas de Mouscron, les Zones de Police urbaines qui disposaient d'une police communale étoffée, en général, on est dans la typologie n°3, on retrouve le ratio 1/3 - 2/3 comme c'est le cas à La Louvière, comme c'est le cas à Mons, comme c'est le cas à Charleroi par exemple. Les 51, à mon avis, ça c'est quelque chose dont je n'ai jamais entendu parler. Par contre, il y a déjà eu des tas de tentatives avec la fameuse norme initiale de financement calculée par la KU Leuven, il y a déjà eu régulièrement des tentatives d'essayer et il y a déjà eu des annonces publiques faites par le fédéral, et encore ici, comme quoi on va refinancer. Mais moi, je ne suis pas dans le secret des dieux. On sait bien que jusqu'à présent, c'était à enveloppe égale. Ce serait une redistribution où je ne pense pas forcément que tout le monde serait gagnant.

M. MOREL : Merci pour ces précisions, on pourra en échanger.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

(voir délibération ci-jointe).

4^{ème} Objet : ZONE DE POLICE – MARCHÉ DE FOURNITURES – ACHAT DE VÉHICULES – CENTRALE D'ACHAT DE LA POLICE FÉDÉRALE – ADHÉSION AU CONTRAT COMMUN GO N° 260 « ACHAT ET ENTRETIEN DE VÉHICULES » – PARTICIPATION DÉFINITIVE.

Mme la PRESIDENTE : Dans le cadre de la politique d'achat centralisée homogène commune aux différents services publics fédéraux, la Zone de Police avait marqué son intérêt pour un contrat commun ayant pour objet achat et entretien de véhicules gérés par la centrale d'achat de la police fédérale. Suite à cette marque d'intérêt pour ce contrat commun, la Zone de Police a été avertie par le SPF Bosa de la possibilité de participer définitivement auxdits contrats. Pour ce faire, il y aurait lieu d'approuver la convention d'adhésion complétée avec les quantités estimées pour une durée de marché de 4 ans.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

(voir délibération ci-jointe).

Mme la PRESIDENTE : Ceci clôture la séance publique de ce Conseil. Il y a encore quelques personnes parmi le public, je suppose qu'il y a encore l'une ou l'autre personne derrière les écrans. Je leur souhaite une bonne nuit. Je signale que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 17 novembre.

HUIS CLOS

C. CONSEIL DE POLICE

1^{er} Objet : PERSONNEL – RÉGIME DE NON-ACTIVITÉ PRÉALABLE À LA PENSION – OCTROI.

(voir délibération ci-jointe).

2^{ème} Objet : PERSONNEL – RÉGIME DE NON-ACTIVITÉ PRÉALABLE À LA PENSION – OCTROI.

(voir délibération ci-jointe).

3^{ème} Objet : **PERSONNEL – MOBILITÉ 2025/03 – NOMINATION D'UN INSPECTEUR DE POLICE DÉVOLU AU SERVICE INTERVENTION – PRISE D'ACTE.**

(voir délibération ci-jointe).

La séance est levée à 00 h 20'.